



Proche et Moyen-Orient

Amza, Français et ex-enfant de Daech, risque la prison à vie en Irak

Malgré les condamnations internationales, la France refuse toujours de rapatrier de Syrie plusieurs jeunes Français dont les familles ont rejoint le groupe terroriste alors qu'ils étaient enfants. L'un d'entre eux, Amza Benabed, a récemment été transféré en Irak où il risque un procès expéditif.

Leila Aad

30 décembre 2025 à 12h05

Qamichli (Syrie). – Son rap tient presque du chuchotement. Avec douceur, Amza Benabed, un Toulousain de 22 ans, y chante le récit d'une vie marquée, dès le plus jeune âge, par la violence et la mort. Ses yeux, où se lit la tristesse de ceux qui ont trop vu, trop tôt, restent obstinément fixés au sol pendant sa prestation.

« *J'ai grandi avec des fardeaux sur la tête. J'ai tellement pleuré que je n'ai plus de larmes. J'ai tant de fois pensé à en finir, récite-t-il en arabe, marquant la cadence de son verbe de ses mains, le corps penché, sa silhouette frêle courbée vers le sol. J'ai vu beaucoup de choses, gamin. J'ai vu cent et une couleurs. Mais aujourd'hui, je suis encore là. Debout.* » Ses paroles, recueillies par Mediapart en février 2025, sont directement inspirées d'une enfance confisquée passée au sein de Daech. Sa mère a rejoint l'organisation djihadiste au début du conflit syrien, emmenant avec elle Amza, qui n'avait que 11 ans, et sa sœur. « *J'écris des chansons sur les horreurs et la misère que j'ai vues. Je vide mon cœur, je vide mon ventre des atrocités que j'ai vécues* », confiait-il alors.



Amza Benabed en février 2025 à Orkesh (Syrie), dans le centre de réadaptation où il était détenu. © Photo Sally Hayden

Jamais rapatrié par la France, le jeune homme incarne l'impasse d'une politique concernant ces enfants de l'État islamique. À force d'inaction, certains d'entre eux se retrouvent punis pour une situation qu'ils n'ont pas choisie.

La réhabilitation après l'endoctrinement

À son arrivée en Syrie, Amza est rapidement endoctriné. On le voit notamment dans une vidéo de propagande glorifiant Mohammed Merah, son gabarit d'enfant écrasé par la kalachnikov qu'il porte à l'épaule. « *J'te mens pas, j'aurais pas dû faire ça* », avoue-t-il dans le documentaire « Fils de djihadistes : l'impossible retour ? », diffusé sur France 2 en avril 2024. Adolescent, il est ensuite enrôlé dans la brigade d'enfants-soldats de Daech, les « lioneaux du califat », au sein de laquelle il reçoit une formation militaire avant d'être envoyé sur le front. « *Tu pars à la guerre cash* », lâchait-il devant la caméra.

En 2019, alors que tombe le dernier bastion du groupe djihadiste, le village d'Al-Baghous, Amza, âgé de 15 ans, est blessé alors qu'il saute sur une mine. Il est capturé par les forces kurdes et hospitalisé. Il est ensuite placé successivement dans le centre de réhabilitation pour enfants de Daech d'Al-Houri, puis dans celui d'Orkesh, situé dans la région semi-autonome du nord-est de la Syrie, administrée par les forces kurdes. Ce centre de déradicalisation ultra-sécurisé, où il a passé sept ans, accueille des enfants et de jeunes majeurs de toutes nationalités, issus de familles de membres présumés de l'État islamique. C'est là que *Mediapart* l'avait rencontré en février.

Dans un français parfait, le jeune homme, âgé de 22 ans, condamnait fermement les choix de sa mère, dont il estime aujourd'hui payer le prix. « *La France me demande : "Pourquoi c'est lui ton père, pourquoi c'est elle ta mère ?" Mais je n'ai pas choisi et je goûte à la misère à cause des décisions de ma mère. Daech a gâché mon passé et mon avenir* », disait-il. Amza exprimait son désir de rentrer en France, affirmant qu'il préférait encore y purger une peine de prison plutôt que de rester en Syrie. « *Même ça, je n'ai pas de nouvelles* », confiait-il.

Transfert en Irak

Mais fin novembre 2025, son avocate Marie Dosé a appris que le jeune homme, qui a perdu la vue d'un œil et se déplace difficilement à la suite d'une blessure par éclat d'obus au crâne, a été transféré en Irak. Là-bas, il risque la peine de mort, commuée en réclusion à perpétuité. Marie Dosé dénonce une décision « *honteuse* ».

En 2019, une tribune signée par quarante-cinq avocat·es accusait la France de « sous-traiter » le jugement de ses ressortissants à l'Irak, où les peines et les conditions de détention sont bien plus sévères. Si plusieurs dizaines de djihadistes français ont déjà été transférés de Syrie vers l'Irak afin d'y être jugés pour des crimes qu'ils auraient commis en tant que membres de l'État islamique, dont le territoire s'étendait entre les deux pays, les autorités françaises ne communiquent aucun chiffre concernant des transferts de jeunes hommes ayant rejoint le groupe djihadiste en tant que mineurs.

« *L'Irak ne sait rien sur Amza, n'a jamais enquêté sur lui, et ce procès sera nécessairement un simulacre.* »

Marie Dosé, son avocate

Selon Janine Morna de l'ONG de défense des droits humains Amnesty International, « *le transfert vers l'Irak soulève de graves préoccupations, notamment en raison du risque de torture en vue de confession et de l'absence de garanties d'un procès équitable. Les jeunes hommes transférés risquent d'être jugés avec d'autres adultes, et non en accord avec la justice pour enfants qui se base sur la protection et la réhabilitation* ». Amza est a priori le seul jeune transféré en Irak après avoir atteint sa majorité.

Le Quai d'Orsay n'a pas répondu aux questions de *Mediapart* concernant son implication, ou non, dans le transfert d'Amza en Irak. Mais pour Marie Dosé, cette décision a nécessairement été prise « *sous l'égide des États-Unis, avec l'aval de la France* ». Là-bas, Amza doit être jugé pour des faits qu'il aurait commis alors qu'il était encore enfant au sein de l'État islamique.

Encore faudrait-il que l'Irak dispose d'éléments de preuve suffisants, ce qui, selon son avocate Marie Dosé, est loin d'être le cas. « *L'Irak ne sait rien sur Amza, n'a jamais enquêté sur lui, et ce procès sera nécessairement un simulacre* », affirme-t-elle.

La France condamnée

En France, explique l'avocate, la justice antiterroriste enquête depuis plusieurs années sur le parcours de la mère d'Amza, décédée dans le camp d'Al-Hol en Syrie, réservé aux familles de djihadistes. Elle ajoute que le jeune homme fait l'objet d'un mandat d'arrêt et serait donc mis en examen s'il rentrait en France.

« *Non seulement il n'est pas responsable de l'éducation violente de sa mère, mais en plus il serait jugé pour ça en France. Mais même ça, la France le lui refuse et préfère le voir torturé en Irak* », estime son avocate.

Sur le plan juridique, la situation d'Amza s'inscrit dans un contentieux plus large, où la France a déjà été condamnée à plusieurs reprises. En 2022, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a jugé que son refus de rapatrier des mineurs français violait le droit à la vie. La même année, elle était aussi condamnée par la grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans le dossier des familles de djihadistes, et, en 2023, par le Comité des Nations unies contre la torture.



Des vêtements des garçons détenus dans le centre de réadaptation d'Orkesh en Syrie. © Photo Sally Hayden

« Ces enfants, explique Janine Mora d’Amnesty International, sont les victimes directes des lenteurs administratives de leur pays d’origine, qui les ont laissés croupir dans le nord-est de la Syrie jusqu’à ce qu’ils deviennent majeurs. Ils risquent aujourd’hui d’être privés de l’accès à une justice pour enfants, alors qu’ils ont été emmenés par leurs parents et ne devraient pas être punis pour des choix qu’ils n’ont jamais faits. »

Décision « arbitraire »

Marie Dosé défend deux autres jeunes Français enfants de l’État islamique, qui ont aujourd’hui atteint la majorité et que la France refuse de rapatrier. L’un d’eux, Youssef Boudouaia, est toujours à Orkesh. Selon l’avocate, il est dangereusement affaibli, handicapé et sujet à de violentes crises d’épilepsie.

L’autre, Adem Clain, fils du djihadiste français Fabien Clain, a été transféré à la prison d’Alaya, un centre de détention connu pour ses conditions particulièrement dures. « Ces enfants devenus majeurs n’ont rien choisi et doivent rentrer en France, pour y être jugés ou non », dénonce l’avocate.

En 2024, le ministère des affaires étrangères avait refusé les demandes de rapatriement des trois jeunes hommes, invoquant « *la situation sur place, particulièrement complexe et dangereuse, rendant les opérations de rapatriement extrêmement difficiles à mener* ». Pourtant, lors de sa visite dans le Nord-Est syrien en février, *Mediapart* a pu accéder sans difficulté à Orkesh ainsi qu’aux prisons où sont détenus d’anciens membres présumés de l’État islamique.

● À ce jour, environ 179 enfants ont été rapatriés, et une soixantaine de femmes adultes ont été remises aux autorités judiciaires.

L’avocate des trois jeunes Français avait alors saisi le tribunal administratif, qui a exigé, en décembre, que le Quai d’Orsay revoie sa copie. Mais entre-temps, Amza avait déjà été transféré en Irak. L’avocate dénonce une situation arbitraire, gérée au cas par cas, selon des critères obscurs. Le Quai d’Orsay n’a pas non plus répondu aux questions de *Mediapart* sur les cas de ces trois jeunes Français.

En septembre, Marie Dosé avait obtenu le rapatriement de trois femmes, ainsi que dix enfants des camps pour familles de djihadistes du nord-est de la Syrie, une première depuis 2023. À ce jour, environ 179 enfants ont été rapatriés au total, et une soixantaine de femmes adultes ont été remises aux autorités judiciaires à leur arrivée en France.

Lors de sa visite dans le Nord-Est syrien, *Mediapart* avait rencontré des employés du centre d’Orkesh, où sont dispensés des cours de langues, de mathématiques ou de géographie, ainsi qu’un soutien psychologique. L’une des personnes interrogées, qui a souhaité garder l’anonymat, expliquait que ces enfants étaient avant tout traités comme « des victimes », même s’ils peuvent être condamnés plus tard dans leur pays d’origine, conformément aux lois en vigueur.

« Tous n'ont pas combattu. Certains ont reçu un entraînement militaire, d'autres non. Beaucoup ont été témoins d'atrocités et exposés à un niveau de violence très élevé », avait détaillé l'employé, insistant sur le fait que l'absence de procédure légale pour ces enfants, les privant de facto d'avenir, constituait la pire des solutions.

Détenu en Irak, loin de la France dont il est pourtant citoyen, Amza a probablement cessé d'interpréter son passé en musique. Sommé par le tribunal administratif de reconstruire sa décision, le Quai d'Orsay est censé rendre une nouvelle décision sur le rapatriement des trois jeunes hommes en mars.